Image not found or type unknown

ACHETER POUR DES AMIS SANS FAIRE DE BENEFICE

Par **marjorie hoyez**, le **03/08/2017** à **16:13**

Bonjour,
Je me retrouve en passe de me faire assigner par la Société Guerlain car j'ai acheté pour des amis collectionneurs des produits Guerlain en Belgique qui n'étaient pas encore commercialisés en France. Bien entendu, je n'ai pas acheté de stock, j'allais au cas par cas acheter ces produits pour les envoyer par la suite à mes amis, sans faire de bénéfice.
J'ai d'abord fait l'état d'une ordonnance avec huissier, expert informatique, témions... à ma porte un mercredi matin !
Je risque quoi si la Société Guerlain m'assigne ?
Je précise que la boutique dans laquelle j'achète ces produits en Belgique me soutient.
merci pour votre aide, je vous apporterai tous les éléments dont vous aurez besoin pour me répondre (ordonnance, requête...)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés